



CONVENTION DE PARTENARIAT

Il est convenu entre

L'E.H.P.A.D. STËR GLAS représenté par sa directrice Madame Anne SALAUN

Et

Le CHANTIER D'INSERTION représenté par la directrice du CCAS Madame Anne BENABES

D'établir une convention de partenariat :

Article 1 : Objectifs

Cette convention a pour objet l'accueil et l'intervention au sein de l'EHPAD des agents du Chantier d'insertion pour assurer des prestations d'entretien dans les jardins de l'EHPAD.

Article 2 : Missions confiées

- Entretien des espaces verts
- Entretien des cours, terrasses et préau de l'EHPAD
- Entretien des mobiliers d'extérieurs
- Entretien des bacs de plantes jardins et terrasses en fonction des besoins
- Entretien des vitres du rez-de-chaussée côté cour et côté rue
- Installation d'un abri poubelle
- Installation d'un Parcours Santé Seniors avec l'agent technique
- Aide ponctuelle sur des animations spécifiques
- Assurer la sécurité pour la fixation des parasols
- Et toutes autres missions relatives à l'objet précité selon les besoins.

Article 3 : Modalités d'intervention

Il est établi une visite par quinzaine principalement le mardi mais le planning sera adapté en fonction des travaux en cours du chantier d'insertion et de la météo.

Il appartient à l'encadrant technique du Chantier d'insertion de prévenir l'EHPAD préalablement des différentes interventions (et notamment l'agent technique).

Pendant l'été, il sera demandé de vérifier systématiquement lors des passages l'état de propreté des bancs et des tables d'extérieures du rez-de-chaussée.

Article 4 : Equipements

Les interventions des agents du Chantier d'insertion peuvent nécessiter un besoin d'équipements spécifiques. Il appartient à l'encadrant technique d'en établir la liste et de la transmettre à l'EHPAD (agent technique) qui assurera un espace pour mettre ces équipements à disposition.

Article 5 : Valorisation des actions réalisées

Afin de valoriser les actions réalisées, il est important de les tracer. Une fiche d'action permettant de préciser le nombre de personnes présentes sur site, le temps passé et les actions réalisées (jointe à la convention) est mise à disposition à l'accueil de l'établissement.

Elle doit être remplie lors de chaque intervention du Chantier d'insertion et déposée dans la boîte spécifique. Un bilan annuel sera établi par l'EHPAD en janvier pour l'année précédente et sera remis à la direction du C.C.A.S.

Un bilan intermédiaire (ou trimestriel si besoin) est organisé entre l'encadrant technique du Chantier d'insertion et l'agent technique de l'EHPAD.

Article 6 : Convivialité

L'EHPAD s'engage à proposer aux agents du Chantier d'insertion des boissons en période de fortes chaleurs.

Les manifestations festives de l'établissement peuvent également être l'occasion d'invitation des agents du chantier d'insertion.

Convention établie le

La Directrice de l'EHPAD

La directrice du CCAS

SALAUN Anne

BENABES Anne



**CONVENTION
DE PARTENARIAT ENTRE
EHPAD STER GLAS ET CHANTIER INSERTION**

Fiche action par temps de présence sur site

Date		Observations
Horaire arrivée		
Horaire départ		
Noms des personnes présentes		
Actions réalisées		
Problèmes rencontrés		
Prochaine visite prévue Besoins à prévoir		